



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BELLECHASSE

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le mardi 2 juin 2020 à 20h par visioconférence conseil et à laquelle étaient présents :

*M. Guillaume Vermette
Mme Myriam Goulet
Mme Diane Bilodeau*

*Mme Denise Lapierre
Mme Diane Pouliot
Mme Sylvie Lemelin*

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse.

Est aussi présente, madame Josette Dufour, directrice générale & secrétaire-trésorière.

Dans le contexte de la COVID-19, la séance s'est déroulée par visioconférence.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**
2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2020**
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Comptes et adoption;
 - 4.2 Rapport du maire 2019;
5. **DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX) :**
 - 5.1 Les communiqués;
 - 5.2 Fin de probation – Directrice générale;
 - 5.3 Fin de probation – Travailleur journalier aux travaux publics;
 - 5.4 Question(s) de l'assemblée.
6. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 6.1 Abrogation de la résolution d'embauche du chef d'équipe technique
 - 6.2 Contrat de services professionnels – contrôle qualitatif des matériaux
7. **DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
 - 7.1 Étude sur la structure actuelle des loisirs à Saint-Gervais
8. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 Demande de dérogation mineure DPDRL200025, 314 rue Charles-Eugène;
 - 9.2 Terrain Martin Lapierre – Domaine Lapierre phase 3
10. **DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION

Les membres du conseil se lèvent et ont un moment de réflexion.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

200601

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu et présenté.

Adopté unanimement.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2020

200602

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance 5 mai 2020 tel que présenté avec quelques modifications et déposé à la table du conseil.

Adopté unanimement.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:

4.1 COMPTES ET ADOPTION

200603

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de mai 2020 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement :

<i>Administration générale :</i>	<i>23 965.08</i>
<i>Sécurité publique (inclut facture de la SQ):</i>	<i>199 642.57</i>
<i>Transport routier:</i>	<i>24 331.28</i>
<i>Hygiène du milieu:</i>	<i>15 161.18</i>
<i>Santé & Bien-être</i>	<i>0</i>
<i>Aménagement et urbanisme</i>	<i>1 113.80</i>
<i>Loisirs et culture:</i>	<i>16 044.13</i>
<i>Frais de financement :</i>	<i>0</i>
<i>Activités financières :</i>	<i>0</i>
TOTAL \$:	280 258.04

Adopté unanimement.

4.2 RAPPORT DU MAIRE 2019

Conformément aux dispositions de la loi 122 qui vise à améliorer la transparence des décisions prises par les municipalités en privilégiant une reddition de comptes aux citoyens, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

La mairesse Manon Goulet dépose et présente son rapport. Celui-ci fait état de la situation actuelle de la Municipalité, des projets réalisés en 2019 et expose les faits saillants des états financiers 2019. Celui-ci sera diffusé dans le journal le Gervaisien et sur le site internet de la Municipalité.

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

5.1 LES COMMUNIQUÉS

5.1.1 RÉCEPTION DE PLAINTES POUR EXPLOITATION D'UNE SABLIERE (NON AGRICOLE) LOT 3197634 – RANG 2 ET ROUTE ST-PIERRE CONTRE EXCAVATION SIMON PARÉ ET FILS

En fonction du nombre de plaintes reçues à la Municipalité sur le sujet, le conseil demande à la MRC, notamment à la personne responsable de l'urbanisme, d'enquêter et de s'assurer du respect de la réglementation de la Municipalité en ce qui a trait notamment à la carrière et sablière exploitée sur la route St-Pierre.

200604

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE le conseil demande à la MRC de procéder à une enquête et de s'assurer du respect de la réglementation de la Municipalité.

5.1.2 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Du 1er au 7 juin prochain aura lieu la Semaine québécoise des personnes handicapées. Sous le thème de la solidarité, cette semaine nous invite à être solidaires et à faire preuve d'ouverture et de respect pour réduire les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées et leur famille, particulièrement durant cette période de pandémie.

Selon le modèle prescrit par l'organisme demandeur :

CONSIDÉRANT qu'au Québec, 16 % de la population a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours.

CONSIDÉRANT que cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches.

CONSIDÉRANT que la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie.

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens.

200605

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU de participer à la Semaine québécoise des personnes handicapées et d'inviter la population à s'y impliquer.

Adopté à l'unanimité



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

5.2 FIN DE PROBATION DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU la résolution 191120 visant l'embauche de Mme Josette Dufour, OMA à titre de nouvelle directrice générale de la municipalité de Saint-Gervais et son entrée en poste le 2 décembre 2019;

ATTENDU la fin de sa période probatoire de 6 mois soit le 2 juin 2020;

200606

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE le conseil met fin à la période probatoire de la directrice générale et autorise Mme Manon Goulet, mairesse, à signer l'amendement au contrat d'engagement et de travail de Mme Josette Dufour.

5.3 FIN DE PROBATION TRAVAILLEUR JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la résolution 191214 visant l'engagement permanent de M. Frédéric Bilodeau à titre de travailleur journalier à temps complet aux travaux publics;

ATTENDU la fin de sa période probatoire de 6 mois soit le 16 juin 2020;

200607

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE le conseil met fin à la période probatoire en date du 16 juin 2020 et accorde le statut de permanence à M. Frédéric Bilodeau.

5.4 QUESTION(S) DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'est posée

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:

6.1 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION VISANT L'EMBAUCHE DU CHEF D'ÉQUIPE TECHNIQUE

ATTENDU la résolution no 200407 visant l'embauche du chef d'équipe technique à la municipalité de Saint-Gervais;

ATTENDU l'entrée en poste prévue le 4 mai 2020 ainsi que le contrat préparé et signé en fonction des conditions entendues entre les parties;

ATTENDU le désistement du candidat retenu;

ATTENDU QUE le processus d'embauche doit être relancé;

EN CONSÉQUENCE,

200608

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le conseil abroge la résolution no 200407 et l'annule;

De déclarer le contrat signé entre les parties comme nul et non avenue;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

QUE la directrice générale, Mme Josette Dufour, soit autorisée à relancer le concours visant l'embauche d'un directeur pour les travaux publics.

N° de résolution
ou annotation

Adopté à l'unanimité

6.2 CONTRAT SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

ATTENDU la résolution no 200506 visant l'adjudication du contrat pour réaliser les travaux de prolongement des services d'égouts et d'aqueduc de la rue du Repos;

ATTENDU la nécessité de retenir les services d'une firme externe pour assurer le contrôle qualitatif des matériaux (mandat de services professionnels);

ATTENDU l'appel d'offres lancé sur invitation par la MRC;

ATTENDU les soumissions reçues et leur classement :

1. Groupe ABS 14 063,74\$ (taxes incluses);
2. Englobe 14 205,51 \$ (taxes incluses);
3. FNX-Innov 14 614,15 \$ (taxes incluses).

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit « Groupe ABS »;

De financer le projet en affectant l'excédent non affecté (surplus libre).

Adopté unanimement.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 ÉTUDE SUR LA STRUCTURE ACTUELLE DES LOISIRS À SAINT-GERVAIS

En décembre 2019, le conseil autorisait la réalisation d'une étude sur la structure actuelle des loisirs à Saint-Gervais. Les membres du conseil ont accueilli les résultats de l'étude. Une courte présentation des résultats a été faite par l'URLS. Les suivis relatifs aux recommandations demeurent à venir vu le contexte lié à la pandémie.

200610

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le dépôt de l'étude sur la structure actuelle des loisirs à Saint-Gervais;

De mettre en place les mécanismes visant l'appropriation du contenu et des recommandations afin de déterminer les suites à donner à ladite étude d'ici l'automne 2020.

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL :

Les conseillers(ères) discutent de leurs dossiers respectifs à tour de rôle.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

9. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT :

N° de résolution
ou annotation

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDRL200025, 314, RUE CHARLES-EUGÈNE

ATTENDU le règlement de zonage no 247-04, article 52, stipule que selon les normes relatives au stationnement hors-rues, la largeur maximale permise est de 8 mètres pour les usages résidentiels ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure no DPDRL200025 a pour but de permettre un élargissement de l'entrée du stationnement résidentiel jusqu'à 13,72 mètres au lieu de 8 mètres de la propriété située au 314, rue Charles-Eugène;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure DPDRL200025 relativement à l'immeuble du 314, rue Charles-Eugène à Saint-Gervais;

ATTENDU QUE le conseil autorisera cette demande de dérogation mineure seulement suite à une recommandation de celle-ci par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est favorable et conditionnée de la façon suivante par ledit comité : permettre un élargissement de l'entrée du stationnement résidentiel maximal jusqu'à 11,0 mètres, demander à ce que l'entrée soit clairement délimitée par un aménagement (bordure, muret, gazonnement ou autre) laissant voir ainsi une séparation mieux marquée entre le stationnement actuel et la cour avant. La recommandation faite par le comité est émise dans un souci d'équité envers tous les citoyens qui ont déjà fait une telle demande;

200611

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure no DPDRL200025 affectant le 314, rue Charles-Eugène, en autorisant un élargissement de l'entrée du stationnement résidentiel maximal jusqu'à 11,0 mètres au lieu de 8 mètres de la propriété.

De demander à ce que l'entrée soit clairement délimitée par un aménagement (bordure, muret, gazonnement ou autre) laissant voir ainsi une séparation mieux marquée entre le stationnement actuel et la cour avant.

Adopté unanimement.

9.2 TERRAIN MARTIN LAPIERRE – DOMAINE LAPIERRE PHASE 3

ATTENDU la résolution 170714 visant l'acquisition du terrain pour le projet phase 3 du développement Lapierre;

ATTENDU la promesse d'achat signée le 25 juillet 2017 entre M. Martin Lapierre et les représentants autorisés de la Municipalité;

ATTENDU que la municipalité a obtenu les autorisations requises (CPTAQ et MAMH) pour la partie du lot 5462357 d'une superficie approximative de 473 612 pieds carrés;

ATTENDU QUE le prix final sera révisé en fonction de la superficie totale qui apparaîtra sur le certificat de l'arpenteur-géomètre;

200612

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate la firme Rock Poulin, Arpenteur-Géomètre inc. (Groupe VRSB) à produire le certificat d'arpenteur-géomètre. Le coût est estimé à 1954,58 \$ (taxes incluses).

D'autoriser Mme Manon Goulet, mairesse et Mme Josette Dufour, directrice générale à signer les documents relatifs à l'acte de vente notarié entre les parties.

10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussignée, Josette Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite Municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite Municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi 2 juin 2020.



Josette Dufour
Directrice générale & secrétaire-trésorière

11. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h

Adopté unanimement.

Je soussigné, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):



Manon Goulet
Mairesse



Josette Dufour, OMA
Directrice générale & secrétaire-trésorière



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation